

Récupérer l'eau de pluie

Tous usages confondus, nous consommons en moyenne chaque jour 150 à 200 litres d'eau potable par personne. L'eau qui nous arrive au robinet est de plus en plus chère. Et la tendance n'est pas à la baisse car l'entretien du réseau et l'assainissement des eaux usées coûtent de plus en plus cher. En effet, il ne faut pas oublier que, pour les personnes raccordées au tout-à-l'égout, environ 50 % du prix du mètre cube comprend son acheminement et son traitement dans les stations d'épuration. Pour économiser l'eau du robinet, il y a des gestes simples et peu coûteux et d'autres qui exigent un investissement plus important.



POINT SUR...

Économiser l'eau, c'est d'abord un geste éco-citoyen. Si, pour réduire sa consommation, certains équipements n'exigent pas de gros sacrifices, d'autres nécessitent un investissement important, atténué toutefois par le crédit d'impôt.



L'eau de pluie, respecter les réglementations

Ce n'est pas une idée nouvelle. Mais elle est aujourd'hui encouragée, voire obligatoire en construction neuve.

En France, il tombe, chaque année en moyenne, 800 litres d'eau au m². Ainsi, pour une surface de 100 m² par exemple, c'est 80 m³ d'eau gratuite pour arroser le jardin, laver la terrasse, le mobilier de jardin ou la voiture, mais aussi, sous condition, pour laver le linge ou alimenter les réservoirs des WC.

En France, comme nous avons pu en faire l'expérience récemment, le principe de précaution s'applique dès que la santé des personnes est en jeu. C'est le cas pour les eaux pluviales. L'eau qui nous vient du ciel n'est pas très "propre". Elle se charge de nombreuses pollutions dans l'atmosphère : gaz d'échappement, sable et poussières entraînés par le vent, mousses drainées sur le toit... Les arrêtés ministériels du 21 août et du 17 décembre 2008 réglementent la récupération des eaux de pluie et, depuis le 1^{er} janvier 2009, tout dispositif de prélèvement, puits et forage compris, destiné à obtenir de l'eau pour un usage domestique, doit faire l'objet d'une déclaration en mairie. Cette dernière se chargera de l'envoyer à la DDASS de votre département qui vous obligera à respecter les arrêtés en vigueur. Une obligation nécessaire pour avoir droit au crédit d'impôt de 25 %.

Un stockage sur mesure

Si vous envisagez une récupération des eaux de pluie d'envergure, renseignez-vous d'abord sur la pluviométrie de votre région qui varie en France de 800 à 1 000 litres/m²/an. Pour des renseignements plus précis, vous pouvez vous connecter sur www.meteociel.com ou www.meteofrance.com (1 mm de précipitation = 1 litre/m²). Différentes méthodes de calcul sont proposées par les fabricants de matériels de récupération d'eaux pluviales.

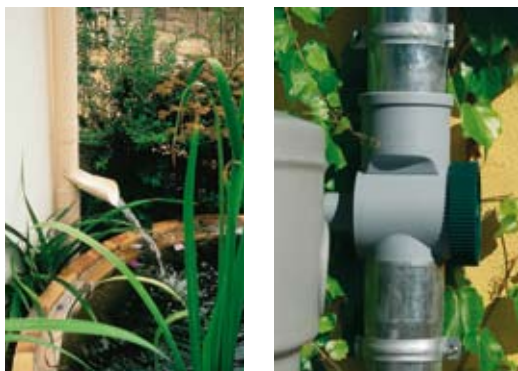
Calculez la surface de captage, soit la surface de la maison à laquelle on ajoute les débords de toiture. Ce chiffre est multiplié par le coefficient de la pente (comptez 0,8 pour une pente supérieure à 15 % et 0,7 pour une pente inférieure à 15 %). Multipliez le chiffre obtenu par celui de la pluviométrie annuelle. Le résultat divisé par 12 donnera votre volume moyen de récupération d'eau mensuel.

Calculez votre consommation d'eau non potable. Par exemple, l'arrosage du jardin = 17 litres/m²/an, le lavage de la voiture = 100 litres/lavage, le WC = 18 litres/jour/personne, le lavage du linge = 60 litres/lavage...

Ainsi, si la collecte d'eau de pluie mensuelle est de 6,67 m³ en moyenne, une citerne de 7-8 m³ satisfera les besoins en eau non potable d'une famille de 4 personnes. On surdimensionne pour faire face à des précipitations importantes.

Un vaste choix de cuves

Le plus simple consiste à placer, sous la descente d'eau pluviale, un baril, métallique ou en plastique, ou un tonneau de bois qui se remplit automatiquement lorsqu'il pleut. Rudimentaire, le principe peut être amélioré avec un récupérateur ou collecteur d'eau installé sur la descente. Placé au même niveau que le sommet de la cuve, le bec d'écoulement se relève lorsque la cuve est pleine. Plus sophistiqués, les collecteurs avec filtre intégré dirigent les débris végétaux et les salissures vers le réseau et l'eau de pluie dans un réservoir via un tuyau. Ils font également office de trop-plein quand la cuve est pleine. Le collecteur peut être associé à des cuves ou des citernes de grand volume.



Les réservoirs ronds ou rectangulaires en polyéthylène permettent une mise en place rapide mais ne conviennent pas à la récupération de volumes d'eau importants (100 à 2 000 litres). Les cuves qui possèdent un couvercle évitent que l'eau ne soit polluée par des végétaux ou d'autres salissures. Equipées d'un robinet, elles facilitent le remplissage de l'arrosoir. N'oubliez pas de les vider avant l'hiver pour éviter les dégâts du gel.



Les cuves en béton ou en matériau de synthèse apportent une meilleure protection contre le soleil, les poussières et le gel. L'idéal est d'enterrer la cuve ou de l'installer à l'intérieur. De grande capacité, elle peut servir toute l'année.

Pour être efficace, réglementaire et bénéficier du crédit d'impôt, une installation de récupération d'eaux pluviales doit se compléter d'un certain nombre d'équipements : robinet de soutirage, plaques de signalisation "eau non potable", regard de dérivation, systèmes de filtration (crapaudine, grilles...), pompe électrique, surpresseur, disconnecteur...



Les gestes citoyens

La récupération des eaux pluviales doit s'accompagner de gestes et d'équipements destinés à économiser l'eau à tous les niveaux. Ils sont gratuits ou presque. Ils impliquent une certaine discipline et des règles que toutes les personnes du foyer doivent respecter.

Un robinet débite 12 litres/minute. Ne laissez pas couler l'eau inutilement. Brossez-vous les dents sans laisser couler l'eau et rincez-vous la bouche avec un verre à dents, sinon le gaspillage s'élève à environ 10 m³ d'eau par an.

Prenez des douches ! Une douche de 4 à 5 minutes consomme 50 à 60 litres d'eau chaude, un bain entre 150 et 200 litres. Remplacez la pomme de douche par une douchette multijet possédant un réglage "éco" : le débit est réduit de 10 à 30 %.

Au jardin, lavez votre voiture avec une éponge plutôt qu'au jet. Le débit d'un tuyau d'arrosage est d'environ 16 litres/minute ; le lavage peut prendre 10 minutes, soit 160 litres que vous économiserez en utilisant un seau et une éponge. Utilisez pour l'arrosage un programmeur journalier ou hebdomadaire, ou préférez un arrosage localisé qui distille l'eau goutte-à-goutte. Arrosez le matin ou le soir, pour éviter l'évaporation rapide pendant la journée.

En France, il tombe, chaque année en moyenne, 800 litres d'eau au m². Ainsi, pour une surface de 100 m² par exemple, c'est 80 m³ d'eau gratuite pour arroser le jardin, nettoyer le mobilier de jardin, la terrasse ou la voiture, mais aussi, sous condition, pour laver le linge ou alimenter les réservoirs des WC.

Pour quelques euros de plus

En remplaçant le mousseur du robinet par une pastille réductrice de 4, 6 ou 8 litres/minute, on peut diminuer le débit de 30 à 70 % pour un coût inférieur à 10 €. Si vous achetez un robinet, vérifiez qu'il possède un blocage de débit par un bouton, un réglage intérieur ou par une butée.

Lorsque vous changez...

... vos robinets, choisissez un mitigeur qui économise 10 % d'eau par rapport à un mélangeur classique. Un modèle thermostatique, plus coûteux, est encore plus efficace (jusqu'à 30 % d'économie), avec un confort d'utilisation supérieur.

... vos WC, choisissez un modèle avec chasse "éco". Il s'agit d'une chasse actionnée par un bouton poussoir à deux plages correspondant à 3 ou 6 litres d'eau envoyés dans la cuvette selon les nécessités du moment. Ce choix de consommation est judicieux puisqu'il équivaut à économiser 37 m³ d'eau par an, par rapport à l'utilisation d'un réservoir traditionnel de 10 litres.